

**Arrêté ministériel portant nomination des membres de la  
Commission patrimoine de la Haute Ecole de la  
Communauté française du Luxembourg «Schuman»**

**A.M. 10-04-2014**

**M.B. 28-11-2014**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française notamment l'article 34bis;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 relatif au patrimoine des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française;

Sur propositions du Collège de direction et du Conseil d'administration de la Haute École «Schuman»,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole, sur proposition du Collège de direction :

- M. Marc Fourny, Président;
- Mme Colette Rome;
- Mme Cécile Bolly.

**Article 2.** - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole, sur proposition du Conseil d'Administration :

- M. Gérald Troessaert;
- M. Philippe Lumen;
- Mme Florence Simon.

**Article 3.** - Le présent arrêté cessera de produire ses effets le 14 septembre 2016.

Bruxelles, le 10 avril 2014.

J.-Cl. MARCOURT